

**MAIRIE DE CHAUSSENANS**  
**Procès-verbal du conseil municipal du 30/01/2025**

Sont présents : Laurent MASSON ; Catherine GAUBERT ; Valentin TRESY ; Dominique MONNIER ; Roger BRUN ; Isabelle LELIARD

Excusés :

Sonia FAGOT donne procuration à Valentin TRESY

Pierre MIDOL donne procuration à Catherine GAUBERT

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

*Ouverture de la séance à 18h30*

**I. Procès-verbal du conseil municipal du 10/12/2024**

Le maire demande si des remarques existent quant au Procès-verbal du précédent conseil municipal. Les conseillers ne formulent aucune observation. Le Procès-verbal du conseil municipal du 10/12/2024 est signé par le maire, Laurent MASSON, et la secrétaire de séance, Isabelle LELIARD.

**II. Demande de subvention de l'école Saint Louis Notre Dame pour l'année 2025**

L'école Saint Louis sollicite une subvention au même titre que l'école publique, pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire.

Sur la commune, deux enfants sont scolarisés en primaire dans cette école, soit un montant de 692€ (2x346€/élève).

Vote validant la subvention :

- 1 contre
- 1 abstention
- 6 pour

**III. Tarif de l'eau 2025**

Résultat section fonctionnement 2024 : + 3284.03€

Résultat section investissement 2024 : + 670.86€

Tarif actuel : 1.70€/m3. Il faut ajouter à ce montant : nouvelle redevance pollution à 0.43€/m3 (ancienne redevance pollution : 0.28€/m3) + 0.01€ de redevance liée à la performance des réseaux. Soit un total de 2.14€/m3 à facturer si pas d'augmentation du montant de l'eau

Proposition : revaloriser le tarif de l'eau de 3%. Cela porte le prix à 1.75€/m3, en remplacement du montant de 1.70€.

Vote validant la proposition présentée ci-dessus : 8 pour



#### **IV. Délibération pour l'étude de diagnostic de la mare située dans les anciennes carrières**

Laurent MASSON va se rapprocher de la société de chasse qui est propriétaire de la parcelle qui jouxte celle de la commune afin de savoir sur quelle parcelle se situe la mare. Cela n'empêche pas le conseil de se positionner au où la mare soit bien sur le territoire communal.

Laurent MASSON a pris contact avec le chargé de l'environnement à la CCAPS : si la commune s'engage sur un diagnostic, il ne pense pas qu'il y ait des incidences pour les exploitations agricoles qui exploitent les parcelles situées autour de la mare.

Vote pour réaliser le diagnostic avec présentation de l'étude et suivi du programme, en sachant que les conseillers souhaitent que cette mare reste confidentielle sans médiatisation :

- 1 contre
- 7 pour

#### **V. Régularisation du trop versé de la part du GAEC de l'Espoir concernant les baux communaux**

*18h55 : Sortie de Laurent MASSON pour le débat et le vote*

Les baux sont revalorisés chaque année sur la base d'un indice de fermage publié annuellement, que l'on applique sur la somme payée l'année précédente pour procéder à la revalorisation.

- 2 erreurs ont eu lieu concernant le GAEC de l'ESPOIR :
  - o Lors de la facturation faite en 2017, la somme appelée a été de 2292.49€ en lieu de 1292.49€.

La base payée a donc été surévaluée dès 2017. Cette surévaluation s'est répercutée sur les années suivantes qui, de ce fait, ont également été surévaluées.

- o La base utilisée en 2023 a été celle de 2021 et non celle de 2022.

Au total, le GAEC de l'Espoir a réglé en trop la somme de 8058.24€

- Suite à ces erreurs, tous les baux communaux ont été vérifiés : pour l'ensemble des baux, la base utilisée en 2023 a été celle de 2021 au lieu de celle de 2022
  - o Jean-Pierre MIDOL est redevable de la somme de 2.65€
  - o Denis MIDOL est redevable de la somme de 68.41€ : en plus de l'erreur de 2023, une erreur a eu lieu sur l'appel de 2024. En effet, la base utilisée a été celle de 2021 au lieu de 2023.
  - o Alexis GUIDET-MONNIER est redevable de la somme de 0.78€

Proposition de régularisation des facturations des baux communaux :

- Rembourser le trop versé du GAEC de l'Espoir pour un montant de 8058.24€
  - o Vote : 7 pour
- Procéder à appels complémentaires qui seront notifiés sur le prochain appel à fermage :
  - o Jean Pierre MIDOL : 2.65€
  - o Denis MIDOL : 68.41€
  - o Alexis GUIDET-MONNIER : 0.78€
  - o Vote pour cette proposition : 7 pour



Proposition de reprendre comme base de facturation pour les baux 2025 :

	Références 2024
GAEC de l'Espoir	1490.51€
Jean-Pierre MIDOL	39.60€
Denis MIDOL	578.08€
Alexis GUIDET-MONNIER	11.60€

Vote : 7 pour

*Retour de Laurent MASSON à 19h13*

## VI. Travaux d'élagage des chemins

Les chemins concernés :

- Chemin de Combes aux Larres pour la partie de Chausseuans
- Chemin qui mène au Grand Quart à partir du carrefour juste après la maison de chez Monsieur DORE
- Route de la panne
- De la panne à la Petite Suisse sur le côté de la route appartenant à Chausseuans
- Chemin des Taupes

Devis de l'entreprise DEBOUCHE Julien : 1088€ HT soit 1306€ TTC pour 8kilomètres de fauchage

Vote validant la proposition présentée ci-dessus : 8 pour

## VII. Validation du devis pour le changement de la fenêtre située dans les combles de la mairie

Validation du devis de l'entreprise JP Girod d'un montant de 596.10€ HT soit 628.89€ TTC pour changer la fenêtre située dans les combles de la mairie

Vote validant le devis de l'entreprise JP GIROD : 8 pour

## VIII. Questions diverses

### Château d'eau :

Devis de l'entreprise MOINGEON située à Lacanche (Côte d'Or) pour la réfection de l'intérieur du réservoir : 40 095.50€ HT soit 48 114.60€ TTC.

Ce prix ne comprend pas le changement des canalisations intérieures qui était fortement conseillé.

Laurent MASSON va revoir avec le Cabinet d'études André qui était déjà intervenue en 2017 pour l'étude de diagnostic en partenariat avec le syndicat du Centre Est.

### Salles des fêtes :

L'achat d'un micro-ondes et d'un four apparait pertinent. Valentin TRESY se renseigne et notamment pour savoir si un rangement peut être possible. Il faudra se positionner sur l'accessibilité de ce matériel : toujours accessible lors de la location de la salle ou uniquement pour les personnes qui le demande ?

### Isolation des combles de la mairie :

L'employé communal a acheté des rouleaux de laine de verre et des plaques d'OSB

### Chapelle :



Fixer une date pour le groupe de travail pour la chapelle : RV le 15/02/2025 à 10h00

Secrétaire de mairie :

Madame BAILLY sera titularisée à compter du 01/01/2025. La CCAPS a également voté une revalorisation de salaire.

Budget :

Fixer une date pour le groupe de travail sur le budget de la commune.

Laurent MASSON proposera des dates aux membres du groupe.

Courrier de Madame Lorenza NIGRO FEGA

Dans son courrier Madame NIGRO FEGA demande s'il est possible que la commune rende hommage à Chantal Rident en donnant son nom à la place de la fontaine.

Les conseillers ne sont pas favorables à nommer une rue au nom de Chantal RIDENT. A réfléchir.

SPANC :

En 2025, le SPANC va réaliser un contrôle des assainissements individuels de chaque maison de Chausseuans.

Les habitants vont recevoir un courrier leur indiquant la date de visite.

Lame à neige et citerne d'eau :

Ces matériels ont été vendus

*Clôture de la séance à 20h07*

